

2022 01 24 N°003

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **24/01/2022, à 19h15** en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

**Date de convocation : 17/01/2021****Membre en exercice : 15**

**Présents : 13** Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Geoffroy d'Avezac de Castera, Elodie Guillon-Muller, Jean – François Eyer mann, Francis Caillaud, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Marie-Laure Gobin.

**Excusés : 2** Maud Auché et Alain Denaves.**Absents : /****Procurations : 1** Maud Auché donne pouvoir à Jean-Dominique Diez.**Secrétaire de séance :** Marie-Laure Gobin.**Objet : Petites Villes de Demain (PVD) : Lancement de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation**

Avec la signature de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » entre Saint-Ciers-sur-Gironde, l'Etat et la Communauté des communes de l'Estuaire le 4 Avril 2021, le territoire s'est engagé à lancer une étude pré-opérationnelle dans un délai de 18 mois afin de se doter d'un projet et d'un programme d'actions pluriannuelles, comprenant un volet obligatoire dédié à la rénovation de l'habitat en centre-ancien.

Cette étude permettra la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain (OPAH-RU).

Par ailleurs, la Communauté des communes de l'Estuaire porte à travers son nouveau projet de territoire, l'ambition de « Favoriser l'accès à un logement digne et adapté aux besoins de chacun ». Ainsi, par sa compétence urbanisme et habitat, elle portera l'étude pour les communes de l'intercommunalité volontaires (Saint-Ciers-sur-Gironde étendue aux communes volontaires d'Etauliers, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Aubin-de-Blaye, Reignac, Val-de-Livenne (partie Marcillac), Saint-Androny, Anglade et Eyrans).

Le premier comité de projet « Petites Villes de Demain » a eu lieu le 5 Janvier 2022, en présence des représentants de la Communautés des communes de l'Estuaire, des communes du périmètre d'étude, de la sous-préfecture de Blaye, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, du CAUE, du Syndicat du SCOT Haute Gironde Blaye Estuaire, CEREMA, des chambres consulaires CCI et CMA et de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

L'étude aura une approche différenciée selon les polarités des bourgs :

<b>Saint-Ciers-sur-Gironde</b>	Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Saint-Aubin-de-Blaye, Val-de-Livenne (partie Marcillac), Reignac	Anglade, Saint-Androny, Eyrans.
<b>Pôle structurant du SCOT et centralité principale du bassin de vie, labellisée « PVD »</b>	Pôles d'appui et pôles de proximité du SCOT	Villages ruraux
<b>Réflexion globale à l'échelle communale</b>	Réflexion à l'échelle des centres-bourgs	Réflexion à l'échelle d'îlots identifiés

L'étude devra permettre d'apporter une réponse aux enjeux de revitalisation suivants :

- La fixation de la population présente sur le territoire, notamment des plus jeunes,
- L'accueil d'une population nouvelle, faisant le choix de venir s'installer dans les bourgs pour la qualité du cadre de vie et de l'offre de services,
- L'offre de produits logements adaptés aux besoins réels,

**2022 01 24 N°003**

- La résorption de la vacance des logements et des locaux d'activités,
- La résorption des conditions de mal logements,
- La transition énergétique des bâtis,
- La qualité des espaces publics, des circulations et des espaces de stationnements,
- La valorisation du patrimoine bâti et naturel,
- La préservation et la dynamisation d'un tissu économique et commerciale,
- La développement d'une urbanité et d'une intensité sociale,
- Le développement d'une stratégie culturelle.

L'étude définira de façon prioritaire sur les sites déjà identifiés sur la commune, un diagnostic, des scénarios et un plan d'actions pré-opérationnel :

- La mairie peut présenter les sites qu'elle a indiqué vouloir étudier de façon prioritaire si elle le souhaite

M. Le Maire précise qu'une concertation sera menée dans le cadre de cette étude avec les habitants et les usagers de la commune, ainsi qu'avec les acteurs sociaux économiques du territoire et les partenaires techniques et financiers.

M. Le Maire expose le calendrier prévisionnel de l'étude :

- Un lancement du marché de consultation au 1er février 2022 ;
- La sélection du bureau d'étude début Mars 2022
- Un démarrage de l'étude début Avril 2022 avec un rendu final fin d'année 2022.

M. Le Maire expose le projet de plan de financement prévisionnel de l'étude :

Projet de plan de financement prévisionnel pour une étude pré-opérationnelle de revitalisation ORT valant OPAH-RU					
Coût estimé de l'étude globale		Financements estimés			
EMPLOIS		%	Participation estimée du TTC	RESSOURCES	
Etude pré-opérationnelle de revitalisation valant ORT et OPAH-RU	Banque des Territoires	50% plafond 52 000 TTC	13%	26 000 €	
	ANAH	50% plafond 166 667 € HT	42%	83 333 €	
	CG 33	17 000€ TTC * 0,71	6%	12 070 €	
	CCE	20% TTC	29%	58 597 €	
	Communes	10% TTC	10%	20 000 €	
	Taux de participation des communes/ nombre d'habitant	Saint-Ciers-sur-Gironde			4 804 €
		Braud et Saint Louis			2 505 €
		Etauliers			2 369 €
		Reignac			2 539 €
		Val de Livenne			2 803 €
		Saint-Aubin-de-Blaye			1 389 €
		Anglade			1 492 €
		Eyrans			1 224 €
Saint Androny			875 €		
TOTAL HT	166 667 €	TOTAL TTC	100%	200 000 €	
TVA	33 334 €				
TOTAL TTC	200 000 €				

**Après avoir écouté le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Confier à la Communauté de Communes de l'Estuaire, la maîtrise d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation de territoire valant ORT et OPAH-RU à l'échelle d'Anglade et de 8 autres communes volontaires,
- Valider le projet de financement tel que présenté ci-dessus
- Autoriser la Communauté des Communes de l'Estuaire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de réaliser ladite étude
- Autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles pour la réalisation de cette opération

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
 ANGLADE, 24/01/2022  
**Fabien VERRAT**, Maire



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.